

NEWS HVFE ASBL

Belgique-Belgie
PP
6180 Courcelles
P/301109

Périodique trimestriel n° 138 – décembre 2022



Campagne de dons 2022

Evernote, votre deuxième cerveau

Les réseaux nous donnent la tchatche



Bureau de dépôt : B-6180 COURCELLES
Editrice responsable : Souad BOUROUA
chaussée de Charleroi 1a - 6061 MONTIGNIES SUR SAMBRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
EDITORIAL	1
AU CŒUR DU HVFE	3
Mécénat et dons	3
Campagne de récolte de dons 2022	4
INTERNET	5
Les réseaux nous donnent la tchatche.....	5
Que valent les avis vérifiés, garantis, certifiés sur internet ?	6
<i>Evernote</i> : votre deuxième cerveau.....	9
INFORMATIQUE	13
Des octets et des hommes.....	13

« Les articles n’engagent que leur auteur. »

EDITORIAL

Chère Lectrice,
Cher Lecteur,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve pour ce dernier News de l'année.

Au HVFE, 2022 fut mouvementé, riche en émotions et finalement très positif pour notre service d'accompagnement spécifique.

Je m'explique : l'émotion était au rendez-vous lorsque nous avons dit au revoir aux locaux qui ont vu naître l'association et abrité notre activité durant plus de 35 ans.

Bien vite, toute l'équipe a repris du poil de la bête pour emménager dans notre nouveau bâtiment : chacun a mis du cœur à l'ouvrage pour accueillir nos stagiaires dans les meilleures conditions. Ce ne fut pas aisé et plus long que prévu mais à l'exception de quelques finitions, nous sommes, à présent, totalement opérationnels à Montignies-sur-Sambre. Nous clôturons donc cette année très positivement, l'esprit plein de projets pour 2023.

Je profite de cet éditorial pour remercier les participants de notre soirée de soutien qui fut un moment de convivialité et de partage après de longues années de restrictions dues à la pandémie. Vous trouverez quelques photos de notre soirée en page 2.

Je remercie également les membres et donateurs de notre association ; soyez en assurés : votre soutien participe au bien-être et à l'épanouissement des personnes déficientes visuelles.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années !

Souad BOUROUA
Directrice du Service d'accompagnement spécifique
Rédactrice en chef





AU CŒUR DU HVFE

Mécénat et dons

Les administrateurs, les stagiaires et toute l'équipe du Service d'accompagnement de l'asbl HVFE remercient chaleureusement nos mécènes, sponsors et donateurs qui ont contribué à nos actions et projets cette année.

Grâce à votre soutien, le HVFE peut continuer à aménager au mieux ses nouveaux locaux de Montignies-sur-Sambre sans oublier de poursuivre l'amélioration et la sécurisation de son parc informatique.

Notre Service d'accompagnement spécifique souhaite continuer et amplifier son action en dispensant des formations de qualité dans le domaine bien particulier qu'est l'informatique adaptée aux diverses déficiences visuelles. Cette action est d'autant plus importante que dans notre société actuelle l'outil informatique est devenu incontournable, pour ne pas dire indispensable.

**Lions club Fleurus
Gosselies Aéroport**



**Rotary
Val de Sambre**



**Les œuvres
du Soir**



BESIX



Ville de Charleroi



**IW Charleroi
le Tilleul**



UFB



CERA



Valérie DUBOIS
Employée administrative référente

Campagne de récolte de dons 2022

Soutenez notre association et contribuez à l'épanouissement et au bonheur des personnes déficientes visuelles.

Chère donatrice, cher donateur,

L'asbl HVFE contribue à réduire les barrières et à faciliter le quotidien des personnes mal et non-voyantes. Jour après jour, le HVFE relève le défi et répond aux attentes spécifiques de chacun avec des formations personnalisées pour soutenir et encourager l'autonomie de chaque bénéficiaire.



En effet, grâce aux formations, la personne aveugle ou malvoyante peut désormais, sans l'aide d'un tiers, rédiger et lire son courrier personnel et administratif, gérer son compte bancaire, communiquer par le biais d'internet et exercer sa créativité dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elle peut également assurer l'indispensable suivi scolaire des enfants et avoir accès aux études, à la formation, à l'emploi, etc.

À tout moment, et même à distance, les bénéficiaires peuvent faire appel à un formateur pour une assistance rapide et personnalisée.

Plus que jamais, le personnel de l'asbl HVFE répond présent et contribue à l'épanouissement des personnes déficientes visuelles.

Nous comptons sur vous !

Pour participer à l'inclusion des personnes déficientes visuelles faites votre don sur le compte **BE71 8778 5249 0169**. Tout don à partir de 40,00€ est fiscalement déductible.

En vous remerciant d'avance pour votre générosité, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Monika SUDOL
Employée administrative

INTERNET

Les réseaux nous donnent la tchatche

D'abord limitées au texte, les messageries instantanées ont profité de l'essor d'internet et de la 4G pour s'ouvrir à la vidéo. Que de chemin parcouru depuis le Minitel !

1969 : You talk to me ?

L'idée d'échanger des messages entre des machines interconnectées en réseau ne date pas d'hier. Dès la fin des années 1960, les utilisateurs du système Unix s'amuse à s'envoyer des messages en exécutant la commande "Talk" (parler, en français). La fenêtre de conversation reste certes sommaire, mais les bases du tchat sont jetées !

1982 : 3615 Gretel

Avec le Minitel la France se dote d'un réseau télématique de grande envergure. Le succès est immédiat avec les messageries Gretel. Ce service, lancé par le quotidien régional "Les Dernières Nouvelles d'Alsace" sur l'un des sites d'expérimentation déployés par la Direction générale des télécommunications (qui deviendra France Télécom quatre ans plus tard), fait un carton. Devenus accros au "clavardage" certains utilisateurs passent jusqu'à quinze heures par jour sur leur Minitel !

1985 : Windows tisse sa toile

Cette année-là, Microsoft dévoile Windows, une interface graphique destinée à donner un coup de jeune à MS-Dos et à démocratiser l'usage des PC. Comme sous Unix, les conversations sont limitées aux ordinateurs reliés au réseau local et se gèrent depuis le Terminal au moyen de la commande NetSend. Sept ans plus tard, Windows pour Workgroups 3.1 inaugure l'appli de messagerie instantanée WinPopup.

1988 : IRC, le protocole sans frontières

Avec l'émergence du protocole Internet Relay Chat (IRC), la messagerie instantanée abolit les distances. Il devient possible de converser en direct avec un ami se trouvant au bout du monde. Quatre réseaux se partagent les utilisateurs : EFnet, IRCnet, Undernet, DALnet. Ils sont bien rejoints par QuakeNet, plébiscité par les gamers, et Freenode, investi par la communauté open source.

1996 : ICQ, la petite appli qui monte

ICO (prononcez "I seek you" et traduisez par "je te cherche") marque les esprits par ses fonctionnalités (conversations de groupe, transferts de fichiers) et une signature sonore pour le moins originale : chaque mail est ponctué d'un jingle semblant emprunte à un coucou suisse ! La petite application est absorbée en 1998 par AOL, l'un des principaux fournisseurs d'accès internet d'alors.

2003 : Un Skype à prix d'or

Les cadors du numérique se penchent désormais sérieusement sur le berceau des messageries instantanées comme Skype. Et dès 2005, les entrepreneurs suédois et danois

Niklas Zennström et Janus Friis cèdent leur logiciel d'appels vidéo sur internet pour la somme record de 3.3 milliards de dollars au géant de la vente en ligne eBay. En 2011, Microsoft, dont le célèbre MSN a perdu en notoriété, surenchère à 8.5 milliards de dollars.

2009 : WhatsApp s'installe sur mobile

Quand ils lancent WhatsApp, l'Ukrainien Jan Koum et l'Américain Brian Acton ont une ambition dévorante : détrôner le SMS et imposer leur messagerie sur les téléphones du monde entier. Une décennie plus tard, le pari est tenu. WhatsApp compte plus de deux milliards d'utilisateurs réguliers, séduits par le chiffrement de bout en bout des communications et l'ajout des appels vidéo en 2016.

2011 : Facebook, roi du tchat

Si WhatsApp choisit d'emblée d'investir les téléphones et rien que les téléphones, Facebook Messenger prend le contre-pied en se dévoilant d'abord sur les PC équipés de Windows7. Il faut attendre 2014 pour découvrir sa version mobile. Mais cette année-là, Facebook affirme ses ambitions sur le créneau des messageries instantanées en s'offrant WhatsApp pour la coquette somme de 18 milliards de dollars.

2020 : Confinement et vidéo

Cloués chez eux, des milliards de femmes et d'hommes redécouvrent l'importance des liens sociaux. Réunions à distance, apéros virtuels ou appels vidéo, les messageries instantanées animent les semaines de confinement. Les chaînes de télévision s'emparent même de Skype pour organiser des duplex avec leurs invités, à défaut de pouvoir les accueillir sur les plateaux. Mieux encore, Zoom, une appli quasi inconnue avant la crise sanitaire, avec moins de 10 millions d'utilisateurs quotidiens, en revendique 300 millions fin avril. Décollage réussi !

José RODA

Magasine 01Net n 936 - du 9 au 22 septembre 2020

Que valent les avis vérifiés, garantis, certifiés sur internet ?

Les avis influencent nos choix au point que des sociétés se sont spécialisées dans leur délivrance par des tiers de confiance. Mais peut-on, justement, leur accorder autant de crédit ?

Voyage, nuit d'hôtel, sortie au restaurant, nouveau réfrigérateur, ordinateur ou trottinette électrique, *Google* nous montre à travers ses avis ce que les autres consommateurs ont pensé du produit, du service, de la prestation, de la livraison. Autant d'opinions librement exprimées qui nous éclairent de leurs lumières, comme une démocratie directe numérique à l'œuvre. Sauf qu'en l'absence de régulation, le rêve se transforme en une foire au grand n'importe quoi, avec des commentaires à côté de la plaque ou injurieux, des vendettas entre e-commerçants, des dithyrambes reposants sur du vide, de la censure à tous les étages...

La plaie, ici, ce sont les faux avis, partiellement ou totalement amendés par les vendeurs eux-mêmes ou, au contraire, ceux participant d'une volonté manifeste de nuire à son prochain. De nombreuses entreprises comme *Avis vérifiés*, *eKomi*, *Trusted Shops* ou la *Société des avis garantis* se sont emparées d'un business consistant, dans un même

mouvement, à mettre bon ordre dans ces opinions tout en offrant une plus grande visibilité et crédibilité à leurs clients.

Sur ce dernier point, Olivier Gayraud, de l'association Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV), rappelle qu'il y a fort à faire pour restaurer la confiance. Il mentionne le contrôle des avis de consommateurs opéré en 2018 par la DGCCRF. Le gendarme de la consommation s'était aperçu, précise le juriste, "qu'un certain nombre d'avis ne correspondaient pas à une expérience client réelle". Mais alors que les avis Google sont postés librement, sans aucune vérification, les entreprises dont nous parlons ici fournissent un "vrai plus, qui est de ne pas permettre à quelqu'un qui n'a pas acheté ou testé le produit de laisser un avis".

Comment s'y retrouver ? Nous avons posé la question à *Avis vérifiés* et à la *Société des avis garantis*. Ce sont les deux seules entreprises du secteur qui ont accepté de nous répondre sur le fonctionnement de leurs procédés.

Qu'est-ce qui garantit la transparence et l'authenticité ?

"*Avis vérifiés* n'est pas juste une solution qui sert à publier des avis en ligne et faire valoir une note ou un nombre d'étoile, nous précise la société qui les édite. Pour les marques, il s'agit avant tout d'une solution complète de visibilité sur son feedback client (son retour d'expérience, NDRL)." Là, on tient la promesse d'*Avis vérifiés* à ses clients e-commerçants, à savoir "booster leur commerce". Mais quid de ce qui nous intéresse au premier chef, c'est-à-dire le bénéficiaire du client ? "En interne, nous répond *Avis vérifiés*, nous avons un service qualité-conformité, indépendant du service commercial, qui vérifie que tous les processus de la norme française (NF) sont respectés. En externe, un auditeur de l'Association française de normalisation (Afnor) se rend une fois par an dans nos locaux pour renouveler, ou pas, la certification. Il suit la conformité de toutes les étapes de la vie d'un avis et contrôle les processus de transparence".

La *Société des avis garantis*, qui elle n'a pas choisi d'obtenir la norme Afnor, fait valoir un "indice de transparence" maison. "Nous sommes la seule solution avec laquelle vous aurez présent sur toutes les pages, un indice de transparence permettant de savoir si un marchand modère plus ou moins d'avis, déclare l'entreprise. Pour cela, on publie leurs statistiques de modération. Concrètement, cela prend la forme d'un camembert montrant les pourcentages d'avis diffusés, d'avis en attente et d'avis refusés pour un motif qui figure dans nos conditions générales d'utilisation (CGU). Cela a un impact positif, car beaucoup de consommateurs cherchent à obtenir 100 % d'avis publiés".

Que notent précisément les tiers de confiance ?

Chez *Avis vérifiés*, on différencie deux types d'avis : "Celui qui évalue la satisfaction globale de l'expérience avec la marque (qualité du service client, facilité à passer commande...) et celui qui évalue la qualité d'un produit ou de ses caractéristiques, et se retrouve sur les fiches d'un site commercial." D'une manière générale, il faut bien, en regardant les avis, faire le distinguo entre l'opinion portant sur la livraison, les conditions de retour, l'expérience client avec un distributeur et les jugements portant sur la qualité de l'article ou du service vendu. La frontière n'est pas toujours évidente.

La *Société des avis garantis*, quant à elle, "note l'e-commerçant et chaque produit commandé", sans qu'il y ait de "formulaire spécifique pour distinguer, comme chez certains concurrents", la prestation du vendeur de la qualité du produit commandé.

Les avis négatifs ont-ils tendance à disparaître plus vite que les avis positifs ?

Ce que nos interlocuteurs nomment pudiquement "modération" pourrait conduire à certains excès. S'il est légitime de censurer, en conformité avec la loi, les propos injurieux, racistes ou diffamatoires, il nous semble tout aussi justifié d'interroger les suppressions d'avis, et ce quel qu'en soit le motif. "Aucun ne disparaît, tranche pour sa part Avis vérifiés. Certains, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont refusés pour une dizaine de raisons qui sont précisées dans nos CGU. A chaque fois que c'est le cas, une notification est envoyée au consommateur pour le prévenir du refus, en lui précisant la raison. Il lui est alors proposé de laisser un nouvel avis." En examinant les CGU d'Avis vérifiés, nous remarquons cependant, avec le juriste de la CLCV, qu'il est question du "signalement d'un avis au contenu illicite ou inapproprié". Or Olivier Gayraud souligne à notre attention qu'il ne sait pas, pour sa part, "ce qu'est au juste un contenu inapproprié".

La Société des avis garantis, qui met en avant la simplification, l'automatisation et le moindre coût de ses solutions, nous informe que "les e-commerçants gèrent par eux-mêmes le flux de publication des avis". A cette nuance près que, s'il y a litige, l'entreprise "investigue" et "détermine qui à tort et qui a raison". Si plusieurs clients se plaignent d'une trop grande modération d'avis, c'est alors pour nous le motif d'une rupture du contrat, nous affirme-t-elle. Mais cela n'arrive que très peu souvent. S'adresser à une solution certifiée comme la nôtre, c'est déjà fondamentalement la démarche de quelqu'un d'honnête." En trois ans et demi d'existence, l'entreprise ne s'est séparée que de trois clients. Signe d'une bonne modération? Pas sûr....

Comment s'organise la lutte contre les faux avis ?

Nous l'avons dit, les faux avis constituent la fraude la plus dommageable, car mettant à mal tous les autres. Chez Avis vérifiés, "on sonde les consommateurs directement après l'achat ou l'utilisation d'un service, et ce grâce à la mise à disposition des bases de données des marchands. C'est une barrière importante, à laquelle s'ajoutent de nombreux process et technologies qui visent à se prémunir des comportements frauduleux et garantir la véracité des avis". L'entreprise nous précise aussi que "des algorithmes croisent plusieurs types de données afin de détecter de potentiels avis frauduleux". L'origine de ces données est elle-même la plus objective possible : "Avis vérifiés reçoit des flux automatisés qui proviennent directement des bases de données d'achat. Cela permet de garantir qu'il n'y a aucune sélection, aucun tri, aucune modification de la part des marchands."

La Société des avis garantis nous informe, dans la même idée, qu'elle ne propose pas de dépôt libre. Pour déposer un avis, "il faut obligatoirement avoir passé une commande chez les marchands. Nous disposons de modules qui sont développés pour la plupart - disons 90% -des CMS (les systèmes de gestion de contenus, NDLR) d'e-commerce. La personne qui commande reçoit automatiquement un mail de notre part. Il n'y a pas de grande possibilité de tricher.

Peut-on déceler ceux qui ne sont pas sincères ?

Pour la Société des avis garantis, sont suspects "tous les avis qui ne passent pas par un label, un tiers de confiance". Car dans ce cas, les commerçants peuvent copier-coller les avis et les réécrire comme ils le veulent. Ainsi, chez *Google*, il suffit de posséder un compte pour poster des avis. Le géant américain ne les retire que très difficilement et laisse le champ libre au dénigrement entre concurrents. "Les avis *Google* sont souvent négatifs, juge la Société des avis garantis. Il y a des restaurants notes 1,5 sur 5 mais qui sont pleins tous les soirs."

Chez Avis vérifiés, on insiste sur les signes qui doivent alerter le consommateur, en particulier "la fréquence des avis" L'entreprise se souvient d'un "contributeur, numéro un sur la plateforme britannique d'Amazon, qui déposait un avis toutes les quatre heures sur un total de 15000 livres sterling de produits pour le seul mois d'août". L'orthographe et le vocabulaire sont aussi à surveiller. "Il faut accorder une attention particulière aux commentaires qui regorgent de superlatifs ou de fautes, aux avis dithyrambiques ou, à l'inverse, à ceux usant d'un langage enfantin ou exagéré, sans fondement, dans le seul but de nuire à la réputation", recommande Avis vérifiés. On peut encore s'enquérir de l'identité de l'auteur : "En matière de faux avis, il est souvent question d'internautes frauduleux qui se créent un profil pour l'occasion."

En définitive, Olivier Gayraud observe avec justesse "qu'un professionnel qui prend la peine de répondre aux avis, qu'ils soient bons ou mauvais, est quelqu'un qui se soucie de ses clients et cherche des solutions". Comme quoi, à distance ou non, la communication reste la première vertu d'une relation commerciale profitable aux deux parties.

David NAMIAS

Magazine 01Net n 961 - du 20 octobre au 2 novembre 2021

Evernote : votre deuxième cerveau

Ce n'est pas la première fois que nous parlons ici d'applications qui permettent de stocker des fichiers en ligne. Qu'en est-il encore de tous les documents "papier" que nous conservons au quotidien ? Des factures, des notes manuscrites en tout genre, les fameux dessins de nos enfants, petits-enfants, neveux, filleuls, ... que nous gardons précieusement, des recettes de cuisine rassemblées au fil du temps, les manuels d'utilisation des appareils électroménagers, des prospectus, des cartes de visite, ... Nos vies sont faites de documents à ne pas égarer, de cartes de visite à conserver, d'articles ou de documents à lire plus tard et/ou à archiver, etc. Ceux-ci s'accumulent, prennent de la place et pire, sont parfois introuvables quand on les cherche ! Qu'en pensez-vous ?

J'utilise *Evernote*, qui existe depuis 2008, personnellement et professionnellement chaque jour depuis 2011. C'est pourquoi je vous propose, aujourd'hui, un article pratique sur l'utilisation de cette application que j'ai souvent évoquée par son aspect utile. Notez que pour des raisons d'accessibilité, les fonctionnalités présentées sont tirées de la version Web et de la version gratuite d'*Evernote*. Celle-ci peut être installée sur 2 appareils différents seulement (version gratuite oblige).

L'application a la mémoire d'un éléphant – c'est d'ailleurs l'emblème de l'application - et vous permet de centraliser tous ses documents et notes au même endroit. Et donc de les retrouver facilement et rapidement. En route vers le zéro papier

Prise en main

Evernote est une application nomade, c'est à dire qu'elle s'installe sur tous vos appareils : ordinateur, tablette et smartphone. Et vos données se synchronisent entre tous sans que vous ayez besoin de faire quoi que ce soit. Vous pouvez l'utiliser sans réseau, elle se synchronisera alors dès que vous serez connecté à Internet et vos notes seront disponibles depuis n'importe quel appareil.

L'application s'installe directement sur votre ordinateur, tablette et smartphone en cliquant sur les liens disponibles sur le site : <https://evernote.com/intl/fr/download>. Une fois

l'application téléchargée, il vous faudra créer votre compte comme pour n'importe quel autre outil disponible en ligne. Il existe également une version Web, sur laquelle vous pourrez vous connecter et retrouver vos notes et documents enregistrés via votre compte, dans la section "Se connecter". Cette version Web, dont vous pourriez penser qu'elle est superflue puisque vous avez déjà l'application, pourrait cependant s'avérer très utile au cas, par exemple, où vous perdriez tous vos moyens de communication portables.

Avant de vous lancer, il ne serait pas étonnant que vous ressentiez quelques réticences à confier une grande partie de votre "vie papier" à une application en ligne. *Evernote* recommande elle-même aux professions à caractère ultra confidentiel, comme les avocats ou les médecins, de ne pas l'utiliser pour stocker les données personnelles de leurs clients/patients. Il existe des logiciels spécialisés pour ce genre de données.

Pour tous les autres, les applications de stockage de données en ligne ont largement prouvé leur efficacité et leur fiabilité. Pour ce qui est d'*Evernote*, toutes les données qui lui sont confiées sont exportables et réutilisables dans certaines autres applications. Il est également possible d'en faire des sauvegardes, même si jusqu'à aujourd'hui, aucun événement de perte de données n'est à déplorer de leur côté. Vous avez en tous cas moins de risques de perdre vos données via *Evernote* que dans un incendie...

Recueillir l'information

- **Les carnets de notes**

Evernote va nous servir à nous "désencombrer" l'esprit. À conserver sans ne plus avoir peur de les perdre, toutes les informations essentielles à notre vie. À conserver et noter nos idées immédiatement afin de nous en "débarrasser" et ainsi les développer par la suite. Et bien évidemment, à rassembler tous ces éléments en un seul espace sécurisé et à les retrouver en moins d'une minute grâce à l'application.

Revenons à l'application, votre compte est créé. Concentrons-nous sur l'espace dans lequel vous allez classer les informations. Sur le menu à gauche, cliquez sur "Carnets de notes", c'est ici que l'application va vous inviter à stocker toutes vos données. Dans des carnets de notes. Cela peut être intéressant pour vous de vous poser la question de ce que vous avez à stocker. Voici déjà une liste non exhaustive qui pourra vous aider :

- factures/reçus
- articles
- photos
- idées
- documents divers : maison, voiture, école, bureau, ...
- recettes

Prenez le temps de faire la liste des grandes thématiques dans lesquelles classer vos documents.

Dans cette section, l'appli vous propose un exemple de carnets de notes dans lequel des notes sont déjà créées. Vous y trouverez des astuces pour archiver vos documents.

Vous avez ensuite accès à un autre carnet de notes intitulé "Premier carnet de notes" : il s'agit de votre carnet de notes principal, celui dans lequel vos notes vont se créer par défaut si vous ne choisissez pas d'autre carnet. C'est ici que vous allez retrouver les notes créées à distance (fonctionnalité que nous aborderons plus loin).

Astuce : pour qu'il s'affiche en premier si vous avez un grand nombre de carnets de notes à traiter et que vous utilisez un tri par titre, renommez-le en utilisant 2 zéros devant. Il s'affichera alors toujours comme ceci en haut de la liste : "00Premier carnet de notes".

Vous pouvez maintenant créer autant de carnets de note que vous le souhaitez, en fonction de la liste des documents que vous avez à traiter.

- **La création d'une note**

Quand vous êtes dans un carnet de notes, il vous suffit de cliquer sur le bouton "+nouvelle note" directement dans le carnet ou "Créer une note", dans le menu de gauche. Voilà, votre première note est créée. Dans l'espace "Titre" : tapez directement le nom que vous allez donner à votre document.

Evernote propose également de nombreux modèles prêts à l'emploi : planification des menus, budget d'un projet, prise de notes pour une réunion ou un cours dans diverses catégories allant du bien-être personnel au travail, en passant par le jardin, la planification de fêtes, l'école, etc.

Les principales fonctionnalités d'une note :

1. Tout en haut de la note, vous retrouvez le "nom du carnet" dans lequel vous vous trouvez. En cliquant sur le nom du carnet, vous accédez au carnet et à toutes les notes qu'il contient. En cliquant sur le bouton à droite du nom, vous pourrez déplacer la note dans un autre carnet (déjà créé).
2. Le bouton "Insérer" est la fonctionnalité la plus intéressante ici. Grâce à lui, vous allez pouvoir insérer directement dans la note :
 - a) une ou plusieurs tâches et les valider une fois que celles-ci sont faites. Cette fonctionnalité est très complète dans la version payante où il est possible d'ajouter aux tâches une date d'échéance, un rappel, etc. ;
 - b) un tableau, de type tableur que vous pouvez modifier en fonction de vos besoins : nombre de lignes, colonnes, couleurs, etc. ;
 - c) des pièces jointes telles qu'une ou d'autres notes disponibles également dans *Evernote*, des documents stockés sur votre ordinateur dans quasi tous les formats : Word, Excel, PDF, images, vidéos, etc. ;
 - d) une photo : soit depuis vos appareils mobiles en prenant la photo directement dans l'application, soit en allant la chercher dans le dossier photo de votre appareil ;
 - e) des boutons à cocher. Idéal pour la liste des courses par exemple ;
 - f) "un bloc de code" qui permet aux développeurs ou à ceux qui s'initient au langage informatique, d'ajouter un espace dans lequel le texte ne sera contraint par aucune édition de texte. C'est à dire, un espace où le texte/le code peut être brut. Afin qu'il soit facile de le "copier/coller" dans un éditeur de code sans avoir à le nettoyer au préalable ;
 - g) un dessin : en dessinant directement dans l'application qui propose un éditeur de dessin assez performant. Si vous utilisez une tablette avec un stylet, il est possible de dessiner directement dans l'application et votre dessin viendra s'ajouter à la note sur laquelle vous avez besoin d'ajouter un dessin, un croquis, un schéma.

Il ne vous reste plus qu'à remplir votre note. Hormis tous ces outils, il est tout à fait possible d'écrire simplement du texte. L'éditeur de texte propose pour cela les fonctionnalités les plus utilisées : police, taille de police, surligneur, couleurs, listes à puces, lien Web, etc.

Trier l'information

- **Les étiquettes**

Dans le menu proposé à gauche de l'application, sous "Carnets de notes", vous allez trouver la mention "Étiquettes". À quoi servent-elles ? Les étiquettes sont des mots-clés à ajouter aux notes pour faciliter la recherche et retrouver facilement les notes concernées. Vous pouvez créer et ajouter directement les étiquettes dans la section "Étiquettes" et ensuite, l'ajouter à la note à laquelle vous souhaitez l'attribuer. Dans la version Web, pour ajouter une étiquette à une note, il va vous falloir cliquer sur les 3 petits points à droite du bouton "partager" et ensuite sur "infos sur la note". Dans la section "Étiquettes", n'hésitez pas à ajouter autant de mots-clés que vous voulez.

Une fois vos étiquettes créées, vous aurez le loisir de les consulter dans la section "Étiquettes". Lorsque vous cliquez sur une étiquette, l'application sélectionne automatiquement toutes les notes concernées. Les étiquettes sont classées par ordre alphabétique.

- **L'envoi d'une note**

Comme nous l'avons vu, vous pouvez créer des notes directement dans l'application. Il est également possible d'envoyer des informations à *Evernote* qui va créer une note pour vous.

1) En utilisant le Web Clipper

À télécharger ici : <https://evernote.com/intl/fr/features/webclipper>. Le Web Clipper va s'installer dans la barre des extensions sur votre navigateur Web, sous la forme d'un petit éléphant vert. À quoi sert-il ? Lorsque vous trouvez une information sur Internet qui vous intéresse, que vous avez besoin de conserver (articles, confirmation de réservation, de commandes, ...), il suffit à partir de la page Web que vous souhaitez recueillir, de cliquer sur le petit éléphant. Celui-ci va alors vous proposer plusieurs façons de "clipper" l'information afin qu'elle soit envoyée comme vous le souhaitez à *Evernote*.

- Dans la fenêtre du Web clipper, tapez directement le titre de la note. Si vous ne le faites pas, c'est le titre de la page Web qui servira automatiquement de titre pour la note.
- Grâce à la fonction "Format de capture" lorsque vous cherchez à capturer un article de blog par exemple, choisissez "article simplifié", celui-ci sera alors totalement nettoyé par l'application et le texte de l'article entièrement disponible dans la note que vous allez créer. La fonction "Capture d'écran" vous permet de sélectionner exactement l'élément que vous souhaitez conserver.
- Sous l'onglet "Organisation", vous avez la possibilité de choisir le carnet de notes dans lequel vous souhaitez que la note soit enregistrée.
- Ajoutez également autant d'étiquettes que vous voulez.
- Cliquez sur "Enregistrer la capture", rendez-vous dans *Evernote* et consultez la note que vous venez de créer à partir de votre capture Web.

En plus de la capture d'écran, *Web Clipper* peut annoter la note avant son enregistrement : couleur, cadre, surlignage, flèches, symboles, tout est permis (ou presque !)

2) En transformant des mails en notes

Vous pouvez également confier à *Evernote* toutes sortes de documents reçus par mail. Inutile alors de télécharger la pièce jointe sur votre ordinateur pour ensuite la stocker dans *Evernote*. Il vous suffit de transmettre le mail directement à l'application.

- Comment faire ? *Evernote* vous fournit une adresse mail personnelle *Evernote*, c'est à dire l'adresse à laquelle vous pouvez envoyer des informations afin de les transformer en note.
- Comment trouver votre adresse email personnelle ? En cliquant sur votre nom de profil tout en haut à gauche, puis en cliquant sur "Paramètres", dans la section "Résumé du compte", sous la mention "Envoyer les notes par email à" se trouve votre adresse mail sous le format suivant xxx@m.evernote.com. Enregistrez cette adresse mail dans votre messagerie sous le contact *Evernote* et envoyez à l'appli tous les emails que vous aurez envie de transformer en note.

Astuces supplémentaires :

- Si vous enlevez tout le corps du mail et que vous ne laissez que la pièce jointe, *Evernote* enregistrera seulement le document et l'affichera directement dans la note. Vous pourrez alors l'annoter et insérer tous les éléments que vous souhaitez.
- L'objet d'un mail devient le titre de la note. Une note envoyée par mail sera enregistrée dans le carnet par défaut "Premier carnet de notes", sauf si dans l'objet du mail vous ajoutez après le titre et un espace le nom exact du carnet de notes dans lequel vous souhaitez envoyer votre note, précédé de la mention @. Vous pouvez également ajouter une ou plusieurs étiquettes, après un espace et en faisant précéder le nom exact de l'étiquette (déjà enregistrée dans l'application) d'un #.

Vous l'avez compris, *Evernote* sert à tout retrouver en un clin d'œil et à se souvenir de tout. Maintenant, à vous de jouer ! Vous disposez des informations nécessaires pour prendre en main l'application.

Julie FIARD
Magasine Athena n° 357

INFORMATIQUE

Des octets et des hommes

La taille des données conservées sur les serveurs à travers le monde pourrait dépasser les 175 zettaoctets en 2025. Soit 46 000 milliards de milliards de fois la capacité du premier disque dur apparu en 1956 ! Retour sur la grande aventure du stockage, qui démarre à Lyon... en 1725.

1725 : Jeu de cartes

Alors que l'industrie textile connaît un essor spectaculaire, Basile Bouchon, entrepreneur lyonnais, a l'idée d'automatiser le mouvement des métiers à tisser. Il met au point un système qui repose sur des rubans perforés, où chaque trou correspond à un élément du motif à reproduire. Ces rubans cèdent la place aux cartes perforées, adoptées ensuite par les calculateurs électroniques pour le stockage.

1950 : Magnéto Serge

Si l'on ne parle pas encore d'informatique, le besoin d'enregistrer des informations à des fins d'automatisation se développe. UNISERVO est le premier système de stockage à bandes magnétiques pour un ordinateur commercial : le célèbre UNIVAC. La capacité de stockage,

presque impensable pour l'époque, atteint 50 octets par centimètre, répartis sur huit pistes de lecture.

1956 : Lancer du disque

Baptisé IBM 350, le premier disque dur se compose de 50 plateaux métalliques d'un diamètre de 60 cm, tournant à une vitesse de 1.200 tours/min et pouvant accueillir 3,75 Mo de données. D'une capacité à peine supérieure, le modèle Seagate STS06 de 5 Mo lancé 25 ans après s'avère bien plus compact - il utilise des plateaux de 5" 1/4 (soit 133 cm) - et se destine aux micro-ordinateurs.

1958 : Et la disquette fut

Les cartes perforées ? Dépassés. Les bandes magnétiques ? Peu pratiques. Le projet Minnow initié par IBM donne naissance à la disquette, un support magnétique bon marché et facile à manipuler. La première version affiche une taille de 8 pouces et une capacité de 80 Ko, l'équivalent de 3000 cartes perforées. En 1981, la disquette 3,5 pouces de 1.44 Mo lancée par Sony s'impose comme un standard.

1984 : Disque d'or

L'histoire du stockage fait un bond de géant quand Denon et Sony dévoilent le premier CD-Rom. Une galette de 12 cm de diamètre taillée dans un matériau polymère, capable d'abriter 650 Mo. Si Microsoft diffuse son premier logiciel sur ce support dès 1987, il faut patienter jusqu'en 1992 et le Macintosh IIx pour qu'un micro-ordinateur soit équipé en série d'un lecteur de CD-Rom.

1991 : Génération SSD

Solid State Drive... Le stockage de données s'offre une nouvelle mue technologique avec cette innovation issue des laboratoires de Toshiba à l'orée des années 80. La mémoire Flash remplace les plateaux rotatifs et les têtes de lecture mécaniques, gage de performances et de fiabilité. La société californienne SanDisk commercialise le premier SSD en 1992. Un modèle de 20 Mo vendu alors 1.000 \$.

1994 : La tête (de lecture)

Lancé à grands frais pour répondre aux besoins des premiers PDA connectés, le service de stockage en ligne PersonaLink d'AT&T préfigure l'essor du cloud. Si le stockage s'effectue toujours sur des disques durs et des SSD, ceux-ci sont hébergés dans des datacenters. Le cloud prend son envol en 2005 avec Box, bientôt rejoint par Amazon Web Services S3, OneDrive, Dropbox et iCloud.

2000 : A La clé du succès

Les visiteurs de CeBIT, qui se tient en 2000 à Hanovre, découvrent le ThumbDrive sur le stand de Trek Technology. La clé USB imaginée par la jeune entreprise de Singapour étonne par son format. Le miniboîtier prolongé par une prise USB affiche une capacité de 128 Mo de stockage. Trek Technology, ayant négligé de déposer les brevets, ne profitera jamais du succès planétaire de son invention !

José RODA
Magazine 01Net n° 923 - du 29 janvier au 11 février 2020

Rédactrice en chef:

Souad BOUROUA

Comité de rédaction:

Souad BOUROUA
Valérie DUBOIS
Monika SUDOL

Réalisation technique:

Valérie DUBOIS
Monika SUDOL

Handicap Visuel Formation Emploi asbl

chaussée de Charleroi 1A
B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : 071/46.18.08
info@hvfe.be – www.hvfe.be

Nagelmackers : BE71 8778 5249 0169
BIC: BNAGBEBB